

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article806>

# Communiqué commune la Fédération Française de Crémation (FFC), de l'Association pour le droit de



Publication date: jeudi 8 novembre 2012



## Nationale de la Libre Pensée (FNLP).

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

- Communiqués, prises de positions, actions -

[rouge] **Droit de mourir dans la Dignité, Crémation, funérailles civiles** : [/rouge]

[rouge] **Pour le respect absolu de la liberté de conscience de chacun et de tous** [/rouge]

Après discussion et concertation, **la FFC, l'ADMD et la FNLP** sont convenus du point suivant :

- ▶ **Tout être humain est en droit de disposer de son corps comme il l'entend**, *tout au long de son existence, notamment pour sa fin de vie et pour ses obsèques, conformément à ses choix et volontés anticipées.*
- ▶ C'est l'absolue liberté de conscience qui doit être respectée. Le choix du citoyen ne peut être ni changé, ni galvaudé par un tiers, son entourage ou une religion. Comme tout droit, cette liberté de conscience doit trouver sa transcription dans la législation et être applicable à tous.
- ▶ **La FNLP, l'ADMD et la FFC** demandent aussi que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) soit complété pour permettre l'obtention d'une salle municipale pour les hommages civils rendus aux défunts.

Enfin, les trois associations demandent aux plus hautes autorités de la République de les recevoir afin de tenir compte de cette absolue liberté.

Paris, le 07 novembre 2012